



- Communiqué de presse -

2 août 2021

« Pass » sanitaire = danger sur les loyers, les bailleurs devraient s'inquiéter !

Le gouvernement a décidé qu'à partir du 30 août prochain, que les salariés en contact avec du public (agent d'accueil, soignants, serveurs, pompiers...) qui n'auront pas fait de vaccin contre la Covid-19 et ne disposant pas du « pass » sanitaire pourraient ne plus ni travailler ni recevoir de salaire. Si le licenciement, en cas de non présentation du justificatif de vaccination, n'est pas automatique, la ministre du travail, Elisabeth Borne, a affirmé que des licenciements pourraient avoir lieu.

La Fédération CNL du Val-de-Marne tient à exprimer ses craintes et son opposition à une loi qui, sous couvert de protection sanitaire, conduit à des régressions sociales sans précédents. Après l'Etat d'urgence, les confinements et les mesures coercitives sur les libertés individuelles et collectives, cette loi permet dorénavant une surveillance sociale de la population et la possibilité aux entreprises de contrôler la santé de leurs employés.

Ces mesures liberticides discriminent à l'embauche et précarise les salarié-es les plus fragiles amenant une baisse des revenus et des difficultés à joindre les deux bouts ! Les premières mesures de confinement avaient déjà précarisées des milliers de ménages, augmentant le nombre d'impayés de loyer de près de 20%. La crainte de voir de nouveau des familles entières entrer dans la spirale de l'endettement est réelle parce qu'une ou plusieurs membres de la famille ont fait le choix de ne pas se faire vacciner. Les bailleurs devraient s'inquiéter des conséquences de ces mesures qui vont générer de la précarité sociale pour les locataires et des déséquilibres financiers pour ces derniers.

Oui, la CNL est attachée à la nécessité de la vaccination de masse mais celle-ci ne doit pas servir de paravent à des attaques sociales d'une ampleur inédite. La fédération CNL du Val-de-Marne est fortement attachée aux libertés individuelles et la vaccination doit rester un choix librement consenti de chaque citoyen-ne ; nous devons convaincre et non contraindre.

La fédération CNL du Val-de-Marne demande le retrait du « pass » sanitaire et l'arrêt de toutes les mesures discriminatoires à l'encontre des salarié-es. Nous demandons aux bailleurs de prendre toutes les mesures de protection vis-à-vis des locataires qui auraient des difficultés de paiement de leur loyer à cause de ces mesures discriminatoires qui opposent les habitants entre eux.

Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Contact presse

CNL 94 01 43 91 11 11 / cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne

Alain Gaulon, président 06 13 23 40 81